



Ville d'ESBLY

Centre Communal d'Action Sociale d'Esbly

COMPTE-RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

du 14 mars 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le quatorze mars à 18h00, les membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale d'Esbly, régulièrement convoqués le 01 mars 2024, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de leurs séances, sous la présidence de Monsieur Ghislain DELVAUX, Président

NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 13

NOMBRE DE PRESENTS : 10

NOMBRE DE VOTANTS : 12

PRESENTS : M. Ghislain DELVAUX, Mme Valérie LEPOIVRE, Mme Corinne CESARIN, Mme Elisabeth CHENNEBAULT, Mme Caroline EPINAT, M. Jean-Luc GARNIER, Mme Tulla HEDRICOURT, Mme Patricia LHUILLIER, M. Francesco PITARI, Mme Thérèse ROCHE

POUVOIRS : Mme Samia BRESCHIGLIARO à Mme Valérie LEPOIVRE, Mme Eléonore JOCK à Mme Elisabeth CHENNEBAULT

ABSENT : M. Julien GENTY

SECRETAIRE DE SEANCE : M. Jean-Luc GARNIER

APPROBATION DU COMPTE RENDU du 25 janvier 2024 :

Le compte rendu de la séance du 25 janvier 2024, préalablement transmis aux membres du Conseil d'Administration a été adopté à l'unanimité par les membres présents et les membres représentés.

1- Reprise anticipée – résultat du compte administratif pour 2023

Monsieur Ghislain DELVAUX rappelle au Conseil d'Administration que le vote du Compte Administratif ne peut se faire qu'après l'approbation du compte de gestion présenté par Monsieur Jean-Michel REMONGIN, Trésorier de la Ville.

L'article L 2311-5 du CGCT permet de reporter au budget de manière anticipée les résultats de l'exercice antérieur :

↳ la reprise anticipée des résultats ne peut s'effectuer qu'après la clôture des comptes de l'exercice et avant la date limite du Budget Primitif,

↳ la reprise doit obligatoirement s'effectuer en une seule fois et en totalité. Elle concerne le résultat des 2 sections, les restes à réaliser et la prévision d'affectation. La décision définitive pourra être prise qu'après approbation du Compte de Gestion du comptable et adoption du Compte Administratif 2023.

Après étude des différents tableaux présentés (équilibre financier des 2 sections, balance générale),

le Conseil d'Administration du C.C.A.S., après en avoir délibéré, à l'unanimité

• **CONSTATE :**

↳ un excédent de fonctionnement de **27 683.65 €**

↳ un excédent d'investissement de **60.00 €**

• **AFFECTE** provisoirement l'excédent de fonctionnement au sein du budget 2024 :

20 593.65 € à la section de fonctionnement (ligne 002 – Résultat reporté ou anticipé)

7 090.00 € à la section d'investissement (article 1068 – Excédent de fonctionnement capitalisé)

• **DIT** que l'affectation définitive sera approuvée après adoption du **Compte Administratif 2023**.

 **2- Budget Primitif 2024**

Monsieur Ghislain DELVAUX présente au Conseil d'Administration le Budget Primitif 2024. Celui-ci est équilibré en recettes et en dépenses. Il comprend en section de fonctionnement et d'investissement la reprise anticipée du résultat de clôture de l'exercice précédent.

Ceci exposé et après avoir répondu aux questions posées, le Budget Primitif 2024, établi selon la nomenclature M57, est présenté en équilibre, en recettes et en dépenses, et arrêté aux sommes suivantes :

	DEPENSES	RECETTES
Section de Fonctionnement	173 200.00 €	173 200.00 €
Section d'Investissement	8 650.00 €	8 650.00 €

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **VOTE** le Budget Primitif 2023 du C.C.A.S. par chapitre sans vote formel à chacun des chapitres :

<u>Section de fonctionnement :</u>		
<i>Dépenses :</i>		
011	- Charges à caractère général	62 100.00 €
012	- Charges de personnel	93 200.00 €
65	- Autres charges gestion courante	14 900.00 €
66	- Charges financières	1 500.00 €
023	- Virement à la section d'investissement	1 500.00 €
173 200.00 €		

<u>Section de fonctionnement :</u>		
<u>Recettes :</u>		
70	- Produits des services	2 500.00 €
74	- Dotations et participations	150 000.00 €
75	- Autres produits gestion courante	106.35 €
002	- Résultat reporté ou anticipé	20 593.65 €
173 200.00 €		

<u>Section d'investissement :</u>				
<u>Dépenses :</u>		R.A.R. 2023	<i>Nouvelle Prop.</i>	<i>Total B.P.2024</i>
21	- Immobilisations corporelles		2 600.00 €	2 600.00 €
16	- Emprunts et dettes assimilées		6 050.00 €	6 050.00 €
		0.00 €	8 650.00 €	8 650.00 €

<u>Section d'investissement :</u>				
<u>Recettes :</u>		R.A.R. 2023	<i>Nouvelle Prop.</i>	<i>Total B.P.2024</i>
021	- Virement à la section de fct		1 500.00 €	1 500.00 €
001	- Excédent antérieur invest. reporté		60.00 €	60.00 €
10	- Excédent de fct capitalisé		7 090.00 €	7 090.00 €
		0.00 €	8 650.00 €	8 650.00 €

- DÉCIDE d'adopter le tableau relatif aux concours pour les associations tel qu'il figure dans le document annexé.

Arrivée de Madame Corinne CESARIN à 18H30

3- Aide financière

Couple avec 2 enfants 3 ans et 1 an	Prise en charge de 180 € sur une facture d'électricité soit la somme de	180,00 €
	<i>Décision : Accord à l'unanimité</i> A verser directement à Total Energies	
	Prise en charge de 300 € sur une quittance de loyer soit la somme de	300,00 €
	<i>Décision : Accord à l'unanimité</i> A verser directement au bailleur Clésence	

4- Tarifs préférentiels

M. et Mme O.
77450 Esbly

Demande le tarif préférentiel pour la restauration scolaire et l'accueil de loisirs pour leurs deux enfants du 01 février 2024 jusqu'à la fin de l'année scolaire

Décision : ACCORD à l'unanimité

5- Convention de partenariat

La Mission Locale des Boucles de la Marne s'engage dans la lutte contre l'exclusion professionnelle en aidant les jeunes dans leur insertion professionnelle et sociale.

Considérant que les permanence de la Mission Locale s'étendent sur la commune d'Esbly,

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

AUTORISE le Président à signer la convention de partenariat conclue avec la Mission Locale des Boucles de la Marne, ainsi que toutes les pièces afférentes à ce dossier.

DIT que cette convention est conclue du 1^{er} février 2024 au 31 décembre 2024.

6- Informations et questions diverses

DATE DU PROCHAIN CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Judi 20 juin 2024 - 18H00

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19H15.